



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-121

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. RECOUVREUR, DELBARRE, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- désigne Madame HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-122

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. RECOUVREUR, DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2019**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE MAIRE,  
JACQUES LAMBLIN



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-123

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, Mme PAILLARD prend la présidence pour le vote.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ARRETE DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient :

- D'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau :

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	20 486 395,22 €	Recettes	22 501 770,78 €
<b>Investissement :</b>	Dépenses	7 805 035,97 €	Recettes	7 722 257,74 €

- De procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 2 015 375,56 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 1 568 241,74 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3 583 617,30 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 1 987 996,81 €,

- reprise de la somme de 1 595 620,49 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve l'arrêté des comptes du budget principal pour l'exercice 2018

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	20 486 395,22 €	Recettes	22 501 770,78 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	7 805 035,97 €	Recettes	7 722 257,74 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 3 583 617,30 € de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 1 987 996,81 €,
- reprise de la somme de 1 595 620,49 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-124

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, Mme PAILLARD prend la présidence pour le vote.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : FINANCES - BUDGET DE L'EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ARRETE DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, il convient :

- d'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	416 364,68 €	Recettes	447 791,56 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	868 589,88 €	Recettes	811 238,59 €

- de procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement l'exercice 2018 de 31 426,88 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 32 915,06 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 64 341,94 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 55 727,65 €,
- reprise de la somme de 8 614,29 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE),**

**Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve l'arrêté des comptes du budget de l'eau pour l'exercice 2018 :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	416 364,68 €	Recettes	447 791,56 €
<u>Investissement</u>	Dépenses	868 589,88 €	Recettes	811 238,59 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 64 341,94 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 55 727,65 €,
- reprise de la somme de 8 614,29 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-125

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, Mme PAILLARD prend la présidence pour le vote.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : FINANCES - BUDGET « LOCATIONS » – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ARRETE DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient :

- d'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	313 418,86 €	Recettes	334 746,30 €
<b>Investissement :</b>	Dépenses	116 535,45 €	Recettes	26 414,40 €

- De procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 21 327,44 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 70 714,22 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 92 041,66 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 27 931,18 €,
- reprise de la somme de 64 110,48 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve l'arrêté des comptes du budget « Locations » pour l'exercice 2018 :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	313 418,86 €	Recettes	334 746,30 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	116 535,45 €	Recettes	26 414,40 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 92 041,66 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 27 931,18 €,
- reprise de la somme de 64 110,48 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-126

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, Mme PAILLARD prend la présidence pour le vote.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : FINANCES - BUDGET « RESTAURATION » – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ARRETE DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, il convient :

- d'arrêter les comptes de ce budget, hors reports à nouveau :

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses	788 442,61 €	Recettes	806 890,10 €
<b>Investissement :</b>	Dépenses	22 042,84 €	Recettes	36 963,41 €

- de procéder à l'affectation comptable du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 18 447,49 €, auquel il convient d'ajouter le résultat antérieur de 70 474,84 €.

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 88 922,33 €, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 32 832,85 €,
- reprise de la somme de 56 089,48 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE),**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve l'arrêté des comptes du budget « Restauration Municipale » pour l'exercice 2018 :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	788 442,61 €	Recettes	806 890,10 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	22 042,84 €	Recettes	36 963,41 €

- décide d'affecter le résultat excédentaire de 88 922,33 € de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- financement de la section d'investissement pour un montant de 32 832,85 €,
- reprise de la somme de 56 089,48 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-127

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATÉNAVY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Locales, le compte de gestion est remis par le comptable de la commune au Maire pour être joint au Compte Administratif.

Ainsi, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que Madame Françoise TONIN, Trésorière Municipale, a normalement géré les fonds de la Ville de Lunéville :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-128

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE**  
**RAPPORT D'AFFECTATION – ANNEE 2018**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

La Loi du 13 Mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au profit de certaines collectivités locales.

En application de ces dispositions légales, il est communiqué au Conseil Municipal l'emploi de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au titre de l'année 2018, dont le montant perçu est de **3.563.202 €**.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- prend acte de l'emploi de la D.S.U. au titre de l'année 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE MAIRE  
JACQUES LAMBLIN



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-129

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : FISCALITE DIRECTE 2019 – FIXATION DES TAUX**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2019 de la manière suivante :

➤	Taxe d'Habitation	20,19 %
➤	Taxe Foncier Bâti	25,99 %
➤	Taxe Foncier Non Bâti	51,66 %

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : M. BAUCHE),**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- fixe ainsi qu'il suit les taux des impôts directs pour 2019 :

➤	Taxe d'Habitation	20,19 %
---	-------------------	---------

- Taxe Foncier Bâti 25,99 %
- Taxe Foncier Non Bâti 51,66 %

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-130

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) – DELIBERATION DE PRINCIPE**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29, il convient pour le conseil municipal d'acter du principe de création d'une société publique locale telle que présentée lors du comité de pilotage en date du jeudi 6 mars 2019 à 20 heures et de la réunion de présentation des futurs actionnaires en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 à 16 heures.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- acte du principe de création d'une société publique locale dont l'objet sera la gestion et l'exploitation d'équipement à vocation culturelle, artistique et touristique, sous forme de délégation de service public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-131

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) – APPROBATION DES STATUTS**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et L.2121-29,

Vu la délibération de principe du 11 avril 2019 préalable à la constitution d'une SPL,

Dans la perspective des travaux de reconstruction du cinéma de LUNEVILLE il convient de statuer sur l'exploitation du futur cinéma de LUNEVILLE,

Monsieur le Maire sera amené à exposer les raisons qui conduisent, la commune, tel que mentionné aux articles L. 5711-1 ou L. 5721-8 du CGCT, à constituer une société publique locale, à savoir :

A l'heure actuelle, c'est l'EPARECA qui est propriétaire des murs, la Ville de LUNEVILLE en récupèrera l'entière propriété à la fin des travaux.

Afin de gérer et d'animer cet équipement complexe, tout en répondant aux enjeux de proximité et de rayonnement de la ville, il est proposé de créer une société publique locale (SPL), ayant pour actionnaires la Ville de LUNEVILLE et d'autres communes du territoire.

La SPL permet en effet de bénéficier d'une structure unique de gestion et d'animation, relevant d'un régime juridique sécurisé et garantissant à la fois le contrôle des collectivités actionnaires, la souplesse de gestion et une contractualisation simple avec lesdites collectivités.

La loi du 28 mai 2010, codifiée sous l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales, répond à ce besoin en autorisant la création de sociétés publiques locales (SPL) dont le capital est détenu à 100% par des collectivités. Ces sociétés, soumises au régime des sociétés d'économie mixte locale, sont compétentes pour exploiter des services publics industriels et commerciaux ou toutes autres activités d'intérêt général. Elles exercent leur activité exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Aussi, le Conseil Municipal sera-t-il amené à décider de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée :

- Société Publique Locale Cinélun'
  - o dont l'objet social est le suivant : la gestion et l'exploitation d'équipement à vocation culturelle, artistique et touristique, sous forme de délégation de service public.
  - o dont le siège est sis : Hôtel de Ville 2, place Saint-Rémy 54300 LUNEVILLE
  - o dont la durée est de **99 ans**

Puis, le Conseil Municipal sera amené à :

- a) Procéder à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 50 000 euros (le capital sera libéré en une fois), dans lequel la participation de la Ville de LUNEVILLE est fixée à 43 500 euros et libéré en totalité ; lesquels sont prévus au B.P. 2019, nature 261, fonction 314, enveloppe 25365.
- b) Autoriser le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;
- c) Désigner le Maire comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;
- d) Et désigner 7 conseillers municipaux comme mandataires pour représenter la Ville de LUNEVILLE au conseil d'administration de la société. Sachant que 2 représentants des communes membres siégeront au CA, portant le nombre de sièges du CA à 9.
- e) Autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;
- f) Autoriser Monsieur le Maire (qui est une des personnes désignées en d) à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration le désignerait à cette fonction.

Le cas échéant :

- g) Autoriser Monsieur le Maire à occuper la fonction de Directeur général de la société.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée :

Société Publique Locale Cinélun'

dont l'objet social est le suivant : la gestion et l'exploitation d'équipement à vocation culturelle, artistique et touristique, sous forme de délégation de service public.

dont le siège est sis : Hôtel de Ville 2, place Saint-Rémy 54300 LUNEVILLE

dont la durée est de 99 ans

Puis, le Conseil Municipal,

a) Procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 50 000 euros (le capital sera libéré en une fois), dans lequel la participation de la Ville de LUNEVILLE est fixée à 43 500 euros et libéré en totalité ; lesquels sont prévus au B.P. 2019, nature 261, fonction 314, enveloppe 25365.

b) Autorise le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ;

c) Désigne le Maire comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

d) Et désigne 7 conseillers municipaux comme mandataires pour représenter la Ville de LUNEVILLE au conseil d'administration de la société. Sachant que 2 représentants des communes membres siègeront au CA, portant le nombre de sièges du CA à 9.

e) Autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

f) Autorise Monsieur le Maire (qui est une des personnes désignées en d) à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration le désignerait à cette fonction.

Le cas échéant :

g) Autorise Monsieur le Maire à occuper la fonction de Directeur général de la société.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-132

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : DENOMINATION DE LA PLACE CLARENTHAL**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Consécutivement aux travaux d'aménagements qui ont eu lieu place Clarenthal, M. le Maire proposera une dénomination nouvelle de ce lieu.

Le Conseil Municipal sera amené à en décider.

**Le Conseil Municipal, après vote à mains levées,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

**24 voix pour la proposition « Jardin Simone et Antoine VEIL »**  
**4 voix pour la proposition « Espace Simone et Antoine VEIL »**  
**3 abstentions**

- retient la proposition de dénomination énoncée par le Maire, à savoir «Jardin Simone et Antoine VEIL».

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2019-133

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉS FORFAITAIRES COMPLÉMENTAIRES  
POUR ÉLECTIONS  
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

En application du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002, modifié, il convient d'allouer au personnel non admis au bénéfice de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, une indemnité complémentaire pour les tâches accomplies à l'occasion des élections.

Cette indemnité est répartie à partir d'un crédit global obtenu en multipliant la valeur mensuelle de l'indemnité forfaitaire des attachés territoriaux, soit 90.98 euros, affectée d'un coefficient de 6 (taux appliqué par la Ville de Lunéville) par le nombre de bénéficiaires effectuant un service le jour des élections.

Le montant maximal individuel ne pourra excéder ¼ du montant de l'indemnité forfaitaire retenue par la collectivité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme VELTIN DESSAUVAGES et M. BAUCHE sont absents au moment du vote),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'allouer, à l'occasion des élections, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents non admis au bénéfice de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

- précise que les crédits figurent au budget primitif 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-134

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET** : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2019 – ECOLE MATERNELLE  
LES CERISIERS  
**RAPPORTEUR** : Mme BAGARD

Par arrêté en date du 11 mars 2019, reçu en Mairie le 19 mars 2019, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2019.

Cet arrêté fait apparaître deux fermetures de postes à l'école maternelle LES CERISIERS.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission Affaires Scolaires, Activités et Loisirs Péricolaires,**

- émet un avis défavorable aux deux fermetures de postes à l'école maternelle LES CERISIERS.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-135

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2019 – ECOLE ELEMENTAIRE  
QUAI DE STRASBOURG  
RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 11 mars 2019, reçu en Mairie le 19 mars 2019, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2019.

Cet arrêté fait apparaître un retrait de poste à l'école élémentaire du QUAI DE STRASBOURG.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission Affaires Scolaires, Activités et Loisirs Périscolaires,**

**- émet un avis défavorable au retrait de poste à l'école élémentaire du QUAI DE STRASBOURG.**

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-136

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET** : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2019 – ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE  
**RAPPORTEUR** : Mme BAGARD

Par arrêté en date du 11 mars 2019, reçu en Mairie le 19 mars 2019, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2019.

Cet arrêté fait apparaître une implantation de poste à l'école maternelle LA FONTAINE.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission Affaires Scolaires, Activités et Loisirs Périscolaires,**

- émet un avis défavorable à l'implantation de poste à l'école maternelle LA FONTAINE.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-137

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – CARTE SCOLAIRE – RENTRÉE 2019 – ECOLES MATERNELLES LA FONTAINE ET LES CERISIERS**  
**RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Par arrêté en date du 11 mars 2019, reçu en Mairie le 19 mars 2019, Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale porte à notre connaissance les décisions d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du premier degré à LUNÉVILLE pour la rentrée 2019.

Cet arrêté fait apparaître une fusion des écoles maternelles LA FONTAINE et LES CERISIERS avec transfert des élèves de l'école LES CERISIERS vers l'école LA FONTAINE.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette mesure prévue pour la rentrée 2019.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission Affaires Scolaires, Activités et Loisirs Périscolaires,**

- émet un avis favorable à la fusion des écoles maternelles LA FONTAINE et LES CERISIERS avec transfert des élèves de l'école LES CERISIERS vers l'école LA FONTAINE.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-138

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : AIR SHOW LEGEND – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION « LES ZEPHIRS »  
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Du 27 juillet au 5 août 2018 a eu lieu le 44<sup>ème</sup> championnat de France de montgolfières sur l'aérodrome de LUNEVILLE-CHANTEHEUX-CROISMARE où 100 000 personnes ont pu apprécier la tenue de cette manifestation d'envergure.

Malgré toute l'aide apportée, aussi bien en matière financière qu'en moyens logistiques par la Ville de LUNEVILLE, l'association « LES ZEPHIRS », organisatrice, présente un déficit important.

Par conséquent, le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle, qui sera définie par l'assemblée délibérante, à l'association « LES ZEPHIRS ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. RECOUVREUR, M. BREGARD, Mme VIROUX, Mme GUILLEMOT, Mme WALTER),**

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association « LES ZEPHIRS »,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Supplémentaire 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-139

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – REGIE HOTEL ABBATIAL ET VENTE DE CATALOGUES**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

LUNEVILLE propose à ses visiteurs deux espaces muséaux offrant chaque année des expositions inédites, la Tour de la Cloche, située à l'entrée de l'église Saint-Jacques, dont l'entrée est libre, et l'hôtel abbatial situé place Saint-Rémy, dont le droit d'entrée, quant à lui, est à fixer.

Il est proposé de fixer à 2 euros l'entrée à l'hôtel abbatial, pour l'ensemble du musée, et d'accorder l'entrée gratuite aux enfants de moins de 12 ans.

Aussi, il est proposé, au sein de l'hôtel, la vente de catalogues et de produits dérivés, à savoir :

#### Catalogues

Rosalie Drouot	: 29 € 00
En 1749...	: 49 € 00
Émilie du Châtelet	: 20 € 00 dont le montant est à reverser à la CCTLB
Regards d'Afrique	: 25 € 00 - Nouvelle exposition 2019
Projet livre d'art sur le musée	: 49 € 00

#### Produits dérivés

Bougie parfumée	: 35 € 00
Boîte habillée carrée	: 15 € 00
Boîte habillée plumier	: 18 € 00
Carte postale	: 1 € 00

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer l'entrée à l'hôtel abbatial à 2 € 00, d'autoriser la vente de catalogues et de produits dérivés et d'autoriser la création d'une régie de recettes au sein du service des Affaires Culturelles.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- fixe le prix de l'entrée de l'hôtel abbatial à 2 € 00 pour l'ensemble du musée, la gratuité étant accordée aux enfants de moins de 12 ans,
- autorise la mise en vente de catalogues et de produits dérivés au sein de cette enceinte, comme listé ci-dessus,
- autorise la création d'une régie de recettes au sein du service des Affaires Culturelles pour la perception du droit d'entrée et la vente des catalogues et produits dérivés dont les stocks seront enregistrés et suivis afin de permettre le contrôle par les services habilités à l'exercer,
- autorise l'émission des billets d'entrées numérotés à l'Imprimerie Municipale,
- précise que la recette sera imputée sur le Budget Principal, nature 7088, fonction 324, enveloppe 6932.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-140

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ET DU PARKING DU REMPART - DEMANDE DE SUBVENTION**  
**RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Dans le cadre de la convention Action Coeur de Ville, et dans l'optique de la future ouverture du cinéma en décembre 2019, il est prévu d'aménager le parking et la rue du Rempart.

Afin de pouvoir financer cette opération une demande de subvention va être déposée auprès des services de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ces travaux comprennent la reprise de chaussées (rue et parking), du caniveau central pour l'écoulement des eaux pluviales et l'éclairage public.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des travaux	Montant HT	Subvention DSIL demandée	Financement Ville HT
Aménagement de la rue et du parking du Rempart	323 429 €	250 000 €	73 429 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention au taux maximum au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

- autorise le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-141

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : DONATION – CLUB SERVICE « KIWANIS CLUB » DE LUNEVILLE**

**RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Le club service « Kiwanis Club » de LUNEVILLE dont la devise est « Servir les enfants du monde » souhaite faire un don de 5 000 € à la Ville de LUNEVILLE.

Cette somme servirait à financer un jeu pour enfants, et, en l'occurrence la voiture safari située sur la nouvelle aire de jeux, sur le parc attenant à la Médiathèque, ainsi qu'une plaque mentionnant « Offert par le Kiwanis Club de LUNEVILLE pour ses 40 ans – 1979-2019 ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le don du Kiwanis.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- accepte le don de 5 000 € (cinq mille euros) du Kiwanis Club de LUNEVILLE pour le financement d'un jeu pour enfants et d'une plaque nominative sur ledit jeu,
- précise que la recette sera imputée nature 7713, enveloppe 26479.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-142

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : SPORTS – CONVENTION INTERVENTIONS SPORTIVES SCOLAIRES**  
**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Suite à la fin des Nouvelles Activités Périscolaires, la ville a souhaité poursuivre la promotion de la pratique des activités physiques et sportives dans les écoles primaires de la ville. Pour cela, il a été décidé de financer des cycles de découverte qui seront proposés par les éducateurs diplômés des clubs locaux, après validation des projets par l'Éducation Nationale.

En contrepartie, il est proposé d'indemniser les clubs à hauteur de 30€ de l'heure d'animation. Une convention, jointe à cette délibération, fixe notamment les modalités financières. Elle sera signée avec les clubs locaux concernés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer les conventions,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6218, fonction 40, enveloppe 21 038.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2019-143

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, M. BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : SPORTS – MATINÉES FITNESS**  
**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Dans le cadre de sa politique sportive visant à encourager la pratique pour tous et le sport santé, la ville de Lunéville souhaite proposer une nouvelle animation sur la commune : les "matinées fitness".

Ces animations auront lieu le 4<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois entre avril et septembre de 9h à 11h place Léopold.

Pour conduire ces séances, la ville fera appel aux éducateurs des clubs proposant des activités de fitness à Lunéville. Ceci permettra aux associations de se faire connaître.

En contrepartie, il est proposé d'indemniser les clubs à hauteur de 30 € de l'heure d'animation. Une convention, jointe à cette délibération, fixe notamment les modalités financières. Elle sera signée avec les clubs locaux concernés.

Le budget prévisionnel de cette action est estimé à 360 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer les conventions,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6218, fonction 40, enveloppe 21 038.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-144

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS DE LUNEVILLE**  
**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

### 1 – FOOTBALL CLUB LUNEVILLE

Le Football Club de Lunéville organisera

- La journée nationale des débutants sur les terrains annexes du Stade Édouard Fenal le 25 mai prochain. 512 enfants issus des clubs du District de Meurthe-et-Moselle Sud sont attendus mobilisant environ 50 bénévoles.

Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 4 590 €.

- Le 12<sup>ème</sup> « Challenge Michel DUFAY » aura lieu le 15 juin prochain sur les terrains annexes du Stade Fenal. Ce tournoi U10 et U11, de niveau régional, regroupera 32 équipes de jeunes soit 320 jeunes.

Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 5 912 €.

Afin de faire face aux frais d'organisation de ces deux manifestations, le club sollicite une aide financière de la Ville.

La Commission propose une subvention de 200 € pour la journée nationale des débutants du 25 mai et une subvention de 350 € pour le 12<sup>ème</sup> « Challenge Michel DUFAY ».

## 2 – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB

Le Lunéville Athlétic Club organisera prochainement trois manifestations :

- Tout d'abord un tour des interclubs R2 le 18 mai 2019 au Stade Édouard Fenal. Sur cette journée, ce sont près de 300 athlètes, hommes et femmes, qui viendront s'affronter à Lunéville.

Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 2 500 €.

- Ensuite le club organisera le 7 juin 2019 au Stade Édouard Fenal son meeting annuel. Cette compétition de niveau régionale, organisée en soirée, accueillera près de 200 participants de tous les âges.

Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 4 400 €.

- Enfin le championnat Grand Est catégorie Minimes se déroulera à Lunéville le 23 juin au stade. 300 athlètes sont attendus. Le budget prévisionnel de cette organisation s'élève à 2 500 €.

Afin de faire face aux frais d'organisation de ces manifestations, le club sollicite une aide financière de la Ville.

La Commission propose une subvention de 300 € pour le tour des interclubs R2, 200 € pour leur meeting annuel et 250 € pour le championnat Grand Est Minimes.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGO ne participe pas au vote),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer :

- 550 € au Football Club de Lunéville,
- 750 € au Lunéville Athletic Club.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153,

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-145

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, Mme PAILLARD prend la présidence pour le vote.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - JUBILE JUMELAGE- 50 ANS**

**RAPPORTEUR : Mme VIROUX**

La Ville de LUNEVILLE organise le Jubilé du Jumelage avec la Ville de SCHWETZINGEN les 11 et 12 mai 2019.

Une délégation allemande regroupant des élus, des responsables associatifs et des sportifs de différentes disciplines rejoindront nos jeunes sportifs lunévillois autour du Boom Sportif.

Rencontres sportives, moments conviviaux et cérémonie d'inauguration du Jubilé (50 ans) rythmeront ce week-end de fête.

Le déroulé du week-end sera le suivant :

Samedi 11 mai 2019 :

- Accueil de la délégation allemande au stade Fenal à 11h00
- Verre et buffet de l'amitié au stade Fenal de 11h30 à 14h00
- Rencontres sportives au stade et au complexe Charles-Berte de 14h à 17h30
- Repas dansant à salle Le Réservoir avec disc-jockey de 19h30 à minuit
- Retour aux hôtels et aux différents lieux d'hébergement

Dimanche 12 mai 2019 :

- Cérémonie officielle au Square du Souvenir Français, inauguration du Jumelage (Ginkgo biloba) de 10h30 à 11h30.
- Repas campagnard au stade Fenal de 12h00 à 14h30
- Départ de la délégation allemande à 15h00.

Le budget de cette manifestation incluant l'ensemble des prestations nécessaires à l'accueil des participants est évalué à 12 000 euros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- précise que l'ensemble des dépenses liées à ce week-end s'élèvera à un montant maximum de 12 000 euros,
- précise que les crédits figurent au budget 2019, nature 6257, enveloppe 2842 pour la réception et budget 2019, nature 6068, enveloppe 2471 pour les autres achats non stockés, nature 611, enveloppe 5048 pour l'animation musicale (Disc Jockey), nature 637, enveloppe 3275 pour les redevances SACEM,
- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ensemble MUSAIK d'un montant de 500 euros prévus au budget 2019, nature 6745, enveloppe 6876.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-146

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : BUREAU DU PATRIMOINE – FEMMES BATTANTES**  
**RAPPORTEUR : M. TALLOT**

Le cercle de Madame du Châtelet est une association qui a pour but de valoriser LUNEVILLE et les femmes sous l'égide Madame du Châtelet.

Elle a organisé, les 30 et 31 Mars 2019, un week-end de conférences, débats et activités artistiques sur la thématique « Femmes Battantes » :

Samedi 30 mars :

- 10h30 : Mot de bienvenue de la municipalité et du Cercle de Madame du Châtelet
- 11h-12h : 'Le courage et la politique', Valérie Beausert-Leick
- 12h30-14h : Déjeuner à l'Hôtel des Pages
- 14h30-15h30 : 'Maria Deraisnes, première franc-maçonne', Elisabeth Gilet
- 15h30-16h30 : 'Emilie du Châtelet, un modèle pour les femmes', Annie Jourdain

16h30-17h30 : 'Le combat musical féminin', Léopoldine Guillaume

18h-19h : Concert de Léo Divary (chansons) au bar Stanislas

Dimanche 31 mars :

10h30-17h30 : Ateliers avec une écrivaine américaine, une artisane lorraine, une journaliste, une musicienne, une praticienne de qigong. Création du blog franco-anglais des Femmes Battantes.

Aussi, dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO est absente au moment du vote),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le mandatement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Cercle de Madame du Châtelet » pour un montant de 3 000 €,

- précise que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2019 enveloppe 23161, nature 6574.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-147

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : BUREAU DU PATRIMOINE – CONVENTION AVEC LA MAISON DU TOURISME DU PAYS DU LUNEVILLOIS – ESCAPE GAME**  
**RAPPORTEUR : M. TALLOT**

L'Hôtel Abbatial est un lieu rempli d'histoire qui reste peu connu des jeunes Lunévillois. Mettre en résonance son histoire avec des activités ludiques comme un escape game, permettra d'offrir aux jeunes et à leurs familles un premier contact avec le bâtiment et l'histoire de la ville.

L'escape game aura lieu dans les caves du bâtiment les 27 et 28 avril. L'entrée sera payante et tenue par la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois. Un tarif unique de dix euros par personne sera proposé et la partie durera une heure. Les billets ne seront pas remboursables.

La convention avec la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois permettra à celle-ci de gérer le paiement des inscriptions et de constituer les groupes. La Maison du Tourisme reversera ensuite les gains de la billetterie à la Ville de LUNEVILLE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise la convention avec la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois,
- autorise le Maire à signer les contrats et tous les documents relatifs à cette manifestation.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-148

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes MANSUY, LAURAIN, DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme HUGO), Mme LASSUS (pouvoir M. BOESCH), M. FRASNIER (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme BAGARD), M. FLAVENOT (pouvoir Mme PAILLARD).

**ETAIENT ABSENTS** : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 avril 2019.

**OBJET : DOMAINE COMMUNAL – ACQUISITION DE LOCAUX DANS LA ZONE DES FAIENCERIES  
CHAMBRE DES METIERS  
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle est propriétaire d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 423 m<sup>2</sup> et situé au 10 rue du Coq, parcelle cadastrée section AK n° 480.

Ce local fait partie de la copropriété dite du bâtiment C et correspond aux lots n° 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 208 et 209 pour un total de 6 590 / 100 000<sup>ème</sup> de la propriété.

La Chambre des Métiers a mis en vente ce local et la commune s'est portée acquéreur. Il a été convenu entre les parties le prix de 90 000 €, hors frais.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle des lots de copropriété correspondant au local situé 10 rue du Coq.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BARDOT est absent au moment du vote),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise l'acquisition sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle des lots de copropriété n° 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 208 et 209 situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C de la zone des Faienceries, parcelle cadastrée section AK n° 480 et située 10 rue du Coq,

- fixe le prix de cette cession à 90 000 € hors frais,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2019, nature 21318, enveloppe 26475.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze avril deux mil dix-neuf.

